Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Paysagers, veuillez visiter :
bppaysagers.fr/annales-sujets-et-corriges

BP Paysagers

Évaluation en situation professionnelle : impacts environnementaux et pratiques durables

Session 2026 • Code sujet : **26-BP-PAYS-EP1** • Durée : **120 minutes** • Coefficient : **Aucun coefficient national attribué à cet intitulé**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. **Analyse fonctionnelle et réglementaire** (3 questions) — **Page 3**
2. **Étude technologique, choix des matériaux et calculs de métré** (4 questions) — **Page 5**
3. **Préparation du chantier et protocole opératoire** (3 questions) — **Page 8**
4. **Prévention et sécurité** (3 questions) — **Page 10**
5. **Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ)** (Synthèse & Q&A Examen) — **Page 12**

Sujet officiel (PDF) : https://bppaysagers.fr/assets/annales/bp-paysagers/Impacts environnementaux et pratiques durables/2026/BP Aménagements Paysagers - Impacts environnementaux et pratiques durables - Session 2026 - 1-Sujet.pdf

1. Analyse fonctionnelle et réglementaire

Le candidat analyse les contraintes d'une cour plantée de 120 m² aménagée par l'entreprise fictive Les Jardins du Larris à Amiens. Il propose des mesures de protection des arbres et du sol, puis organise les flux de déchets conformément au cahier des charges et au DT 2.

Partie 1

Question 1.1. Relever quatre contraintes du site ou du cahier des charges susceptibles d'influencer l'organisation ou les choix techniques du chantier, puis indiquer pour chacune une conséquence opérationnelle.

Le chantier doit concilier la réalisation des ouvrages dans une cour de 120 m², la circulation des usagers, la préservation des arbres et l'amélioration d'un sol compacté. Les objectifs de réduction des déchets et de l'eau influencent aussi les méthodes et les fournitures. Quatre contraintes et leurs conséquences opérationnelles sont présentées ci-dessous.

Contrainte	Conséquence opérationnelle
Établissement communal avec des usagers	Balisage et maintien d'un cheminement piéton sécurisé.
Arbres existants à préserver	Délimiter leur zone de protection et en exclure circulation et stockage.
Sol compacté à améliorer	Limiter les passages d'engins et organiser les travaux pour éviter un tassement supplémentaire.
Réduire déchets et consommation d'eau, choisir des matériaux adaptés	Trier les flux, privilégier le réemploi et ajuster l'arrosage aux besoins.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Usagers à sécuriser, arbres à préserver, sol compacté, exigences de sobriété : balisage, circulation maîtrisée, tri et choix adaptés.

Question 1.2. Indiquer trois mesures concrètes de protection des arbres existants et du sol pendant les travaux, en justifiant brièvement chaque mesure.

Protéger les arbres et le sol suppose d'éviter les atteintes aux racines, le tassement et le mélange des terres. Mettre en place ces trois mesures pendant les travaux :

1. Installer un balisage physique autour des arbres pour matérialiser leur zone de protection.
2. Interdire dans cette zone la circulation des engins et le stockage des matériaux, afin de préserver les racines et d'éviter le tassement du sol.
3. Décaper et stocker séparément la terre végétale propre, puis la réemployer sur site si elle est compatible avec les travaux.

DR 2 complété : protection des arbres

Situation	Impact ou risque identifié	Mesure proposée
Protection des arbres existants	Racines blessées, sol tassé	Balisage; pas de passage ni dépôt
Gestion des terres et des déchets		
Découpe de bordures		
Arrosage du massif		

✓ RÉPONSE À RETENIR

Balisage des arbres, interdiction de circuler ou de stocker dans leur zone, terre végétale séparée puis réemployée si compatible.

Question 1.3. À l'aide du DT 2, classer les déchets prévisibles en au moins trois flux et indiquer pour chacun la destination prévue, en distinguant le réemploi, la valorisation et l'élimination.

Le DT 2 prévoit des consignes de tri et une destination pour chacun des quatre flux. Séparer les déchets à la source et éviter de mélanger déblais inertes et déchets verts. Les destinations indiquées relèvent du réemploi ou de la valorisation, dont le recyclage des emballages. Aucun flux n'est associé à une élimination dans le tableau du sujet.

Flux	Destination prévue	Traitement
Terre végétale propre	Réemploi sur site si compatible avec les travaux	Réemploi
Déblais minéraux inertes	Plateforme de valorisation adaptée	Valorisation
Déchets verts	Broyage ou filière organique autorisée	Valorisation
Emballages propres	Filière de recyclage correspondante	Valorisation

✓ RÉPONSE À RETENIR

Terre propre : réemploi sur site. Déblais inertes, déchets verts et emballages propres : valorisation ou recyclage. Aucun flux d'élimination n'est indiqué.

2. Étude technologique, choix des matériaux et calculs de métré

Le candidat quantifie les fournitures nécessaires au cheminement perméable et au massif planté à partir du plan coté et des données commerciales. Il compare les revêtements proposés, justifie un choix durable et calcule le coût de dalles réemployées avec la majoration prévue pour les pertes.

Partie 2

Question 2.1. Vérifier que la surface du cheminement de 30 m de long et 1,20 m de large est de 36 m², puis calculer le volume de grave drainante nécessaire sur 0,15 m d'épaisseur en appliquant une majoration de 5 % pour les pertes. Utiliser les formules S = L × l et V = S × e.

Avec les dimensions du DT 1, la surface vaut $S = 30 \times 1,20 = 36,00\ \text{m}^2$, ce qui confirme les 36 m² indiqués. Le volume théorique de grave est $V = 36,00 \times 0,15 = 5,40\ \text{m}^3$. En ajoutant 5 % pour les pertes : $5,40 \times 1,05 = 5,67\ \text{m}^3$. La quantité à commander est donc de 5,67 m³ de grave drainante.

DR 1 complété : grave drainante

Métré des fournitures

Ouvrage ou fourniture	Données	Calcul	Quantité à commander
Grave drainante	36 m² ; épaisseur 0,15 m ; pertes 5 %	.....	5,67 m³ .....
Compost mûr	24 m² ; épaisseur 0,04 m ; sacs de 40 L	.....	.....
Dalles réemployées	12 m² ; pertes 5 % ; 18 €/m²	.....	.....

✓ RÉPONSE À RETENIR

Surface : 36,00 m². Grave à commander, pertes incluses : 5,67 m³.

Question 2.2. Pour le massif de 24 m² recevant une couche de compost mûr de 0,04 m, calculer le volume nécessaire puis le nombre de sacs de 40 L à commander, en utilisant V = S × e, la conversion 1 m³ = 1000 L et un arrondi à l'unité supérieure.

Étape	Calcul	Résultat
Volume de compost	$24 \times 0,04$	0,96 m³
Conversion en litres	$0,96 \times 1000$	960 L
Nombre de sacs	$960 \div 40$	24 sacs

Le volume correspond exactement à 24 sacs de 40 L. La commande est donc de 24 sacs.

DR 1 complété : compost mûr

Métré des fournitures

Ouvrage ou fourniture	Données	Calcul	Quantité à commander
Grave drainante	36 m² ; épaisseur 0,15 m ; pertes 5 %	.....	.....
Compost mûr	24 m² ; épaisseur 0,04 m ; sacs de 40 L	.....	24 sacs .....
Dalles réemployées	12 m² ; pertes 5 % ; 18 €/m²	.....	.....

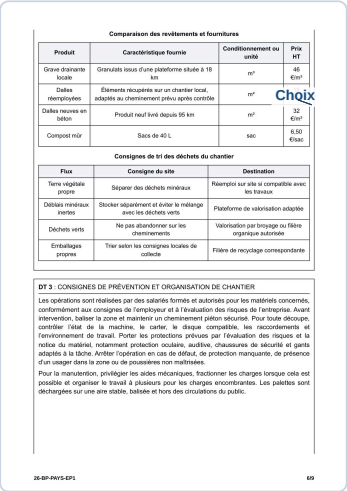
✓ RÉPONSE À RETENIR

Compost : 0,96 m³, soit 960 L. À commander : 24 sacs de 40 L.

Question 2.3. Parmi les deux revêtements proposés dans le DT 2, choisir celui qui répond le mieux aux objectifs du client et justifier ce choix par deux critères environnementaux et un critère d'usage.

Les dalles réemployées sont le choix le plus adapté. Elles proviennent d'un chantier local, ce qui limite les transports par rapport aux dalles neuves livrées depuis 95 km. Leur réemploi évite de produire de nouveaux éléments et réduit les déchets. Côté usage, elles sont adaptées au cheminement après contrôle.

DT 2 annoté : revêtement retenu



Comparaison des revêtements et fournitures

Produit	Caractéristique fournie	Conditionnement ou unité	Prix HT
Grave drainante locale	Granulats issus d'une plateforme située à 18 km	m³	46 €/m³
Dalles réemployées	Éléments récupérés sur un chantier local, adaptés au cheminement prévu après contrôle	m²	Choix
Dalles neuves en béton	Produit neuf livré depuis 95 km	m²	32 €/m²
Compost mûr	Sacs de 40 L	sac	6.50 €/sac

Consignes de tri des déchets du chantier

Flux	Consigne du site	Destination
Terre végétale propre	Séparer des déchets minéraux	Réemploi sur site si compatible avec les travaux
Déblais minéraux inertes	Stocker séparément et éviter le mélange avec les déchets verts	Plateforme de valorisation adaptée
Déchets verts	Ne pas abandonner sur les cheminements	Valorisation par broyage ou filière organique autorisée
Emballages propres	Trier selon les consignes locales de collecte	Filière de recyclage correspondante

DT 3 : CONSIGNES DE PRÉVENTION ET ORGANISATION DE CHANTIER

Les opérations sont réalisées par des salariés formés et autorisés pour les matériels concernés, conformément aux consignes de l'employeur et à l'évaluation des risques de l'entreprise. Avant intervention, baliser la zone et maintenir un cheminement piéton sécurisé. Pour toute découpe, contrôler l'état de la machine, le carter, le disque compatible, les raccordements et l'environnement de travail. Porter les protections prévues par l'évaluation des risques et la notice du matériel, notamment protection oculaire, auditive, chaussures de sécurité et gants adaptés à la tâche. Arrêter l'opération en cas de défaut, de protection manquante, de présence d'un usager dans la zone ou de poussières non maîtrisées.

Pour la manutention, privilégier les aides mécaniques, fractionner les charges lorsque cela est possible et organiser le travail à plusieurs pour les charges encombrantes. Les palettes sont déchargées sur une aire stable, balisée et hors des circulations du public.

2E-BP-PWS-EP1 6/9

✓ RÉPONSE À RETENIR

Choix : dalles réemployées, locales, réutilisées et adaptées au cheminement après contrôle.

Question 2.4. Calculer le coût HT des dalles réemployées nécessaires pour une zone de 12 m², en intégrant 5 % de pertes et le prix unitaire indiqué dans le DT 2. Présenter les différentes étapes du calcul.

La quantité achetée, pertes comprises, est $12 \times 1,05 = 12,60\ \text{m}^2$. Au prix de 18 €/m² indiqué dans le DT 2, le coût HT vaut $12,60 \times 18 = 226,80$ €. Il faut donc prévoir 12,60 m² de dalles réemployées, pour un coût total de 226,80 € HT.

DR 1 complété : dalles réemployées

Métré des fournitures

Ouvrage ou fourniture	Données	Calcul	Quantité à commander
Grave drainante	36 m² ; épaisseur 0,15 m ; pertes 5 %	.....	.....
Compost mûr	24 m² ; épaisseur 0,04 m ; sacs de 40 L	.....	.....
Dalles réemployées	12 m² ; pertes 5 % ; 18 €/m²	.....	12,60 m²

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat : 226,80 € HT

✓ RÉPONSE À RETENIR

Quantité avec pertes : 12,60 m². Coût total : 226,80 € HT.

3. Préparation du chantier et protocole opératoire

Le candidat organise une intervention complète en tenant compte des contraintes environnementales, des ressources techniques et des consignes de chantier. Il établit un ordre opératoire, calcule un rendement d'équipe et dimensionne une première mise en eau tout en proposant des pratiques économes en eau.

Partie 3

Question 3.1. Rédiger un ordre opératoire comprenant au minimum cinq étapes, depuis l'installation du chantier jusqu'à la réception des travaux, en intégrant la protection des arbres, la gestion des terres et la pose du cheminement.

1. Installer le chantier, baliser la zone et maintenir un passage piéton sécurisé.
2. Protéger les arbres par des barrières autour des troncs et interdire le stockage et la circulation dans leur zone racinaire.
3. Décaper les zones de travaux, séparer la terre végétale propre des déblais minéraux et les stocker séparément.
4. Améliorer le sol compacté et préparer le massif en réemployant la terre compatible, puis incorporer le compost.
5. Régler le fond du cheminement, mettre en place la grave drainante puis poser les dalles contrôlées.
6. Trier les déchets vers les destinations prévues, nettoyer et contrôler les ouvrages.
7. Effectuer la réception des travaux et retirer le balisage lorsque la zone est sûre.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Chantier balisé, arbres protégés, terres triées, massif préparé, cheminement posé, déchets orientés vers les filières prévues et travaux réceptionnés.

Question 3.2. Une équipe de deux personnes met en place 24 m² de massif en 3 heures. Calculer le rendement de l'équipe en m²/h, puis déterminer le temps nécessaire pour réaliser 40 m² à rendement constant.

Le rendement demandé est celui de l'équipe entière : la surface réalisée divisée par la durée donne **24 ÷ 3 = 8 m²/h**. À ce rythme, le temps pour réaliser 40 m² est **40 ÷ 8 = 5 h**. Il s'agit de cinq heures de travail de l'équipe de deux personnes, et non de cinq heures par personne.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Rendement de l'équipe : 8 m²/h. Durée pour 40 m² : 5 h de travail pour l'équipe.

Question 3.3. Le programmateur distribue 12 L/min et la consigne de première mise en eau est de 8 L/m² sur 24 m². Calculer le volume total d'eau et la durée d'arrosage, puis indiquer deux pratiques permettant de limiter les pertes d'eau.

La première mise en eau nécessite **8 × 24 = 192 L**. Au débit de 12 L/min, la durée est **192 ÷ 12 = 16 min**. Pour limiter les pertes, programmer l'arrosage aux heures fraîches, tôt le matin ou le soir, et pailler le massif pour réduire l'évaporation. Vérifier que l'eau pénètre dans le sol sans ruisseler.

DR 2 complété : arrosage du massif

Mesures proposées par le candidat

Situation	Impact ou risque identifié	Mesure proposée
Protection des arbres existants	.....	.....
Gestion des terres et des déchets	.....	.....
Découpe de bordures	.....	.....
Arrosage du massif	.....	.....

Cadre réservé aux justifications, calculs complémentaires ou schémas du candidat :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Heures fraîches
Évaporation
Pailler le massif

✓ RÉPONSE À RETENIR

Volume : 192 L. Durée : 16 min. Arroser aux heures fraîches et pailler le massif.

4. Prévention et sécurité

Le candidat identifie les risques liés au déchargement, à la découpe et à la manutention sur un chantier situé dans un établissement communal. Il définit les contrôles, équipements de protection, conditions d'arrêt et mesures d'organisation nécessaires pour protéger les salariés et les usagers.

Partie 4

Question 4.1. Pour le déchargement de palettes, la découpe de bordures et la manutention de sacs, identifier un risque pour chaque tâche et proposer une mesure de prévention adaptée.

Pour chaque tâche, retenir un risque majeur et une mesure directement prévue au DT 3 :

Tâche	Risque	Prévention
Déchargement de palettes	Écrasement ou renversement de charge	Décharger sur une aire stable et balisée, avec un matériel adapté et un opérateur habilité ; exclure les tiers.
Découpe de bordures	Projection ou poussières	Contrôler la machine, porter les protections adaptées, maîtriser les poussières et interdire l'accès aux tiers.
Manutention de sacs	Effort excessif, trouble musculosquelettique	Privilégier une aide mécanique, limiter les charges et porter à deux si nécessaire.

Le balisage protège les salariés comme les usagers de l'établissement.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Palettes : aire stable et balisée. Découpe : contrôle, protections et zone interdite aux tiers. Sacs : aide mécanique ou port à deux si nécessaire.

Question 4.2. Indiquer les vérifications à effectuer avant l'utilisation d'une découpeuse, les équipements de protection individuelle requis selon le DT 3 et les conditions qui imposent l'arrêt de l'opération.

Avant la découpe, vérifier l'état de la machine, le carter, la compatibilité du disque, les raccordements et l'environnement de travail. L'opérateur doit être formé et autorisé pour ce matériel.

Porter les EPI prévus par l'évaluation des risques et la notice : protection oculaire et auditive, chaussures de sécurité et gants adaptés à la tâche.

- Arrêter en cas de défaut ou de protection manquante.
- Arrêter si un usager est présent dans la zone ou si les poussières ne sont pas maîtrisées.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Vérifier machine, carter, disque, raccordements et zone. Porter les EPI requis. Arrêter en cas de défaut, de protection absente, d'usager dans la zone ou de poussières non maîtrisées.

Question 4.3. Proposer une organisation de la zone de chantier protégeant les usagers de l'établissement et séparant les circulations piétonnes des opérations de livraison.

Avant l'intervention, baliser la zone et réserver aux livraisons une aire stable, balisée et hors des circulations du public. L'accès des usagers aux travaux et aux manœuvres de déchargement doit être empêché.

1. Délimiter clairement l'aire de livraison et les opérations de manutention.
2. Maintenir un cheminement piéton sécurisé, signalé et séparé de cette aire.
3. Organiser les livraisons pour éviter tout croisement avec les piétons ; interrompre la manœuvre si un usager entre dans la zone de travail.

Le balisage et la séparation des flux sont maintenus pendant toute la durée des opérations.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Aire de livraison stable et balisée, séparée des piétons ; accès aux travaux interdit au public et cheminement piéton sécurisé maintenu.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2026)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve EP1 du BP Aménagements paysagers, session 2026, code 26-BP-PAYS-EP1, dure 120 minutes et n'a aucun coefficient national attribué à cet intitulé. Elle porte sur l'aménagement durable d'une cour communale à Amiens : massif, cheminement perméable et sol compacté. Elle évalue l'analyse environnementale, le métré, l'organisation du chantier, la prévention et la sécurité.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Pour une surface rectangulaire, utiliser S = L × l ; pour un volume, utiliser V = S × e.
- Appliquer une majoration de 5 % aux quantités de grave et de dalles pour compenser les pertes.
- Convertir les volumes de compost avec 1 m³ = 1000 L et arrondir les sacs commandés à l'unité supérieure.
- Le coût d'une fourniture se calcule avec C = Q × P, où Q est la quantité achetée et P le prix unitaire.

Points de vigilance & attentes du jury

- Distinguer les contraintes du site, leurs conséquences opérationnelles et les mesures concrètes de protection.
- Séparer les flux de déchets et associer chaque flux à sa destination : réemploi, valorisation ou recyclage.
- Présenter les calculs avec unités, majorations, conversions et arrondis demandés.
- Pour la sécurité, vérifier le matériel, porter les EPI, baliser la zone et arrêter en cas de défaut, d'usager ou de poussières non maîtrisées.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment calculer la quantité de grave drainante à commander pour le cheminement ?

Calculez d'abord la surface avec 30 × 1,20, puis le volume avec la surface multipliée par 0,15. Enfin, appliquez la majoration de 5 % en multipliant le volume obtenu par 1,05 et indiquez l'unité en m³.

Q : Comment choisir entre les dalles réemployées et les dalles neuves en béton ?

Les dalles réemployées sont à privilégier si elles sont contrôlées et adaptées à l'usage. Elles réduisent les déchets et les transports, car elles proviennent d'un chantier local, tandis que les dalles neuves sont livrées depuis 95 km.

Q : Comment organiser son temps pendant cette épreuve de 120 minutes ?

Réservez environ 30 minutes à chaque partie, en gardant quelques minutes pour les conversions, les unités, les justifications et la relecture. Commencez par les calculs maîtrisés, puis vérifiez que chaque sous-question et chaque document réponse sont renseignés.

Q : Quels critères de sécurité sont particulièrement attendus pour la découpe de bordures ?

Le jury attend le contrôle de la machine, du carter, du disque, des raccordements et de l'environnement. Il faut porter les protections adaptées, baliser la zone, maîtriser les poussières et arrêter immédiatement en cas de défaut ou de présence d'un usager.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bppaysagers.fr/assets/annales/bp-paysagers/Impacts environnementaux et pratiques durables/2026/BP Aménagements Paysagers - Impacts environnementaux et pratiques durables - Session 2026 - 1-Sujet.pdf
Ressources BP Aménagements Paysagers : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.